

AR Prefecture

063-216301739-20221222-D_2022_052-DE
Reçu le 23/12

République française

Délibération du Conseil Municipal de la commune de GRANDRIF

Séance du 22 décembre 2022

Objet : Ecole de Grandrif : approbation du règlement intérieur de la cantine 2023

Nombres de membres		
Afférents au CM	En exercice	Ayant pris part à la délibération
11	11	8

Date de la convocation
19/12/2022

Date d'affichage
26/12/2022

Vote	
Contre	0
Abstention	0
Pour	8

L'an deux mille vingt-deux, le 22 décembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Suzanne LABARY, Maire.

Présents : CHANTELAUZE Isabelle, LAUTIER Monique, DENIMAL Christiane, FONT Thomas, MAYET Jean-François, SAULZE Marc, GALLON Jason.

Absents : FILLIOT Maurice, FILLIOT Yves, DAWID Yves

Absents avec procuration : /

A été nommé secrétaire de séance : FONT Thomas

Madame le maire présente le règlement intérieur de la cantine municipale de l'école de Grandrif qui rentrera en vigueur le 3 janvier 2023 (ci-joint).

Après avoir écouté la lecture faite par madame le maire du règlement de cantine 2023 et après avoir délibéré, les membres du conseil municipal présents :

- Approuvent ce règlement.
- Donnent tous pouvoirs à madame le maire pour le mettre en application dès la rentrée.

Le Maire, Suzanne LABARY

